

DÉCEMBRE 2025

AUTONOMISER LES COLLECTIVITÉS : une analyse contextuelle de la propriété des projets d'électricité renouvelable, de leurs avantages et des lacunes dans la recherche

Par : Christina E. Hoicka



FONDATION
DAVID SUZUKI
Un monde. Une nature.

AUTONOMISER LES COLLECTIVITÉS : UNE ANALYSE CONTEXTUELLE DE LA PROPRIÉTÉ DES PROJETS D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE,
DE LEURS AVANTAGES ET DES LACUNES DANS LA RECHERCHE

Autonomiser les collectivités : une analyse contextuelle de la propriété des projets d'électricité renouvelable, de leurs avantages et des lacunes dans la recherche

Par : Christina E. Hoicka

REMERCIEMENTS :

Je remercie Oscar Zapata, Sherry Yano, Theresa Beer, Thomas Green, Simon Langlois, Freddie Campbell, Louis Gosselin et Anna Berka pour leurs connaissances, leurs conseils et leurs commentaires.

Merci à Stephen Thomas d'avoir supervisé le rapport ainsi qu'à Adam Regier et à Chris Holmes d'avoir aidé avec la recherche.

Enfin, merci à Anna Berka d'avoir élaboré une synthèse exhaustive de la recherche qui a fourni des renseignements et une structure inestimables.

RÉSUMÉ

Ce rapport s'insère dans un vaste ensemble de travaux de recherche actuellement menés par la Fondation David Suzuki afin de formuler des recommandations sur les politiques et de mettre en lumière les obstacles et les lacunes en matière de données liés à l'autonomisation des collectivités dans la transition vers l'électricité renouvelable au Canada. Le rapport permet d'anticiper ces résultats en étudiant le potentiel et l'état actuel de l'électricité renouvelable communautaire comme moyen d'autonomisation des collectivités.

Le document est divisé en cinq sections :

- **Section 1** : L'occasion offerte par l'électricité renouvelable et l'autonomisation des collectivités
- **Section 2** : Une analyse contextuelle de la propriété de l'électricité renouvelable et des projets énergétiques au Canada
- **Section 3** : Les caractéristiques des modèles de propriété des projets communautaires d'électricité renouvelable et les éléments à considérer
- **Section 4** : Les facteurs favorables et les obstacles aux projets communautaires d'électricité renouvelable au Canada
- **Section 5** : Les lacunes à combler par des études et analyses supplémentaires

Le terme générique « énergie communautaire » désigne « différentes formes de projets énergétiques locaux détenus et gérés collectivement » (Creamer et coll., 2018). Il peut s'agir de projets sous la responsabilité de coopératives ou de fiducies pour le développement communautaire. L'énergie communautaire pourrait favoriser une répartition équitable dans la société des répercussions et des avantages d'une transition électrique ainsi que l'assentiment collectif à l'égard des projets d'énergie renouvelable, tout dépendant de leur mise en œuvre. Selon le modèle de propriété choisi et leur mise en œuvre, les projets d'énergie communautaire peuvent offrir des avantages à l'échelle locale, notamment la création de valeur pour la région, la régénération socio-économique, le développement des connaissances et des compétences, le capital social, la sensibilisation aux questions énergétiques, des modes de vie respectueux de l'environnement, l'accès à une source d'énergie abordable et l'autonomisation (Berka et Creamer, 2018; O'Neil et coll., 2022).

Ce rapport s'intéresse particulièrement à la propriété collective de l'électricité renouvelable par des coopératives, des fonds de placement pour le développement économique communautaire et des municipalités sur le territoire canadien et examine les autres modèles de propriété collective qui pourraient être avantageux

pour les collectivités du pays. Dans le contexte des projets énergétiques raccordés au réseau et des collectivités dans les dix provinces, ce rapport vise : Show where Canada is at now in terms of community ownership, and community benefit flows with renewable energy projects – and identify gaps in this data.

- à faire état de la propriété collective et des avantages des projets d'énergie renouvelable sur les collectivités au Canada – et à cibler les données manquantes;
- à établir l'ampleur de l'occasion que représente l'électricité renouvelable pour les collectivités et à définir la propriété publique;
- à souligner l'importance de la répartition des répercussions et des avantages des projets d'électricité renouvelable pour la justice et l'assentiment social;
- à relever les obstacles connus à la participation des collectivités aux projets d'électricité renouvelable raccordés au réseau, notamment les obstacles dans les règlements provinciaux;
- à cerner les autres obstacles institutionnels et les lacunes dans la recherche qui méritent d'être étudiés de plus près.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Au Canada, la propriété collective de l'électricité renouvelable est fragmentée, marginale et en déclin dans de nombreuses régions. Bien que le réseau électrique canadien puisse produire 152 000 MW (Statistique Canada, 2024), on estime que seulement 73 MW de la puissance installée d'électricité renouvelable appartiennent à des coopératives communautaires (Boucher et Pigeon, 2024). Les municipalités canadiennes possèdent leurs propres services publics, réseaux de distribution et centrales électriques depuis plus d'un siècle, mais elles ne semblent détenir qu'une petite partie de l'infrastructure d'électricité renouvelable. En raison des importantes lacunes dans les données et des incohérences appréciables dans les approches méthodologiques et les rapports, il est difficile de suivre ces chiffres, et donc d'étudier et d'aborder directement l'électricité renouvelable détenue par les collectivités.